

<p><b>Réseaux et niveaux concernés</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie – Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné  <input type="checkbox"/> libre confessionnel  <input type="checkbox"/> libre non confessionnel)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux :  Fondamental ordinaire et spécialisé  Secondaire ordinaire et spécialisé</p> <p><b>Type de circulaire</b></p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p><b>Période de validité</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A partir du 8/11/2012</p> <p><input type="checkbox"/> Du            au</p> <p><b>Documents à renvoyer</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p><b>Mot-clé :</b></p> <p>Education à l'autoprotection  Jeu pédagogique « serious game »</p>	<p><b>Destinataires de la circulaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A Monsieur le Ministre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'enseignement ;</li> <li>- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;</li> <li>- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;</li> <li>- Aux pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li> <li>- Aux directions des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li> </ul> <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li> <li>- Aux Associations de Parents.</li> </ul>
---	--

<b>Signataire</b>		
Administration :	Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique Direction générale de l'Enseignement obligatoire Lise-Anne HANSE, Directrice générale	
<b>Personnes de contact</b>		
Service : Service des inscriptions et de l'assistance aux établissements scolaires – Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
Nom et prénom	Téléphone	Email
PLUMEREL Céline	02/690.84.65	celine.plumerel@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Votre établissement scolaire se situe près d'une usine à haut risque ? A priori, vous ne courez pas de danger: comme toutes les usines à risque du pays, cette usine répond aux normes de sécurité les plus strictes. Mais le risque d'accident "zéro" n'existe pas.

Que devez-vous faire en cas d'alerte? Et en cas d'accident? Comment se déroulent les différents plans et procédures d'urgence des autorités et services d'intervention?

De façon plus large également, comment sensibiliser au mieux les enfants et adolescents aux bons réflexes en la matière, et ce, afin de les éduquer au risque et à l'autoprotection ?

Cette réflexion peut s'inscrire dans une démarche globale d'éducation à la citoyenneté.

La Ministre de l'Intérieur a lancé le 8 novembre 2012 une campagne nationale d'information sur le risque Seveso. Le Centre de crise (SPF Intérieur), en charge 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de la planification d'urgence et de la gestion de crise, a développé pour cette campagne d'information préventive différentes actions de communication : site web, brochure, spot TV, annonce dans la presse, etc.

Le nouveau site web <http://seveso.be> est, depuis le 8 novembre, le lieu virtuel de référence pour tout citoyen désireux de savoir que faire en cas d'accident industriel. Il peut notamment visualiser les différents sites Seveso à proximité de son habitation et obtenir des informations détaillées sur ceux-ci et les risques associés. Vous pouvez dès lors également y rechercher les éventuels sites présents ou non à proximité de votre établissement scolaire.

Afin de sensibiliser plus particulièrement les adolescents et jeunes adultes, un « serious game » est en outre lancé depuis le 8 novembre via le site web précité ainsi que via les médias sociaux.

Par « serious game », on entend un jeu qui combine une intention sérieuse, de type pédagogique, informative, communicationnelle, avec des ressorts ludiques. Son objectif est donc de rendre attrayante la dimension sérieuse par une forme, une interaction, des règles et éventuellement des objectifs ludiques.

Ce « serious game » se présente sous la forme d'un jeu pédagogique destiné aux élèves à partir de 10 ans, ainsi qu'aux jeunes adultes, qui les invite à tester leurs connaissances quant aux bons réflexes à adopter en situation d'urgence.

Je vous invite vivement à consulter ce site Internet et à expérimenter ce jeu pédagogique dans votre établissement scolaire.

Ces informations sont également consultables sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

Dans le cadre plus général d'une éducation à la citoyenneté et à l'autoprotection, ce « serious game » peut être l'élément déclencheur d'une discussion au sein de votre établissement scolaire avec les élèves sur les risques qui les entourent et les bons réflexes à adopter, discussion pouvant se prolonger par la suite chez eux avec leurs parents.

En vous souhaitant une bonne découverte de cet outil.

**Lise-Anne HANSE**  
**Directrice générale**

# Alerte Seveso ? Entrez à l'intérieur, où que vous soyez.

**seveso**.be

Que faire en cas d'accident industriel ?



Rentrez  
à l'intérieur



Fermez portes  
et fenêtres



Suivez les informations  
à la radio ou à la télé

# seveso.be

## Que faire en cas d'accident industriel ?

### Le risque Seveso

Vous vous trouvez à proximité d'une entreprise Seveso. Il s'agit d'une entreprise dans laquelle des matières dangereuses sont produites, traitées ou stockées : raffineries, sites (pétro)chimiques, entreprises d'explosifs, etc.

En Belgique, chaque entreprise à risque est soumise à une réglementation stricte et les inspections y sont régulières. Le risque d'accident grave est limité. Cependant, un accident causé par certains produits dangereux peut avoir des conséquences pour la population voisine et l'environnement.



### Que signifie « Seveso » ?

Le terme « Seveso » fait référence à un accident industriel qui s'est produit en 1976 près de la ville de Seveso, en Italie. Suite à cette catastrophe, des directives européennes « Seveso » ont été adoptées et déterminent toutes les mesures de sécurité et les actions de prévention à prendre pour les entreprises concernées.

### Des plans d'urgence coordonnés

Outre les actions préventives, les inspections, la gestion d'octroi de permis, ... des plans d'urgence sont également rédigés. Ainsi, autorités compétentes et exploitants tentent constamment de limiter d'éventuelles conséquences pour la population et l'environnement en cas d'incident. Ils se préparent autant que possible à agir au mieux pour la sécurité et la santé de tous.

### Pour votre sécurité ...

- Les plans d'urgence sont régulièrement testés par tous les services concernés ;
- Les autorités alerteront la population concernée via les sirènes, les médias, ... ;
- Les services de secours et d'intervention restent prêts à intervenir.



En cas d'alerte Seveso, suivez les 3 recommandations réflexes

Plus d'infos ?  
Surfez sur [www.seveso.be](http://www.seveso.be)  
ou contactez votre commune.

### Quels risques ?



**Incendie** : intoxication, difficultés respiratoires, brûlures



**Explosion** : lésions internes (poumons, tympans), blessures par projection de débris



**Emission toxique** : irritation (voies respiratoires et cutanées)



**Emission écotoxique** : pollution de l'eau et du sol